

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 12/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
143 route du Bois de l'Expérience
74890 Fessy sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
THONON-LES-BAINS : Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Emily GROPPi donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Serge BEL, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002300

CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD) - Rapport d'activités 2022

VU les dispositions de l'article L 5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, telles qu'issues de l'article 88 de la loi NOTRe du 7 aout 2015,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000969 en date du 29 Septembre 2020 instituant pour le mandat 2020-2026 le Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération,
VU l'arrêté n° ARR-AG2020.028 du 2 décembre 2020 portant nomination des membres du Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération, et les arrêtés successifs prenant en considération les radiations et nominations de substitution.

CONSIDERANT l'obligation faite aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'instaurer un Conseil Local de Développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de leur périmètre,
CONSIDERANT l'obligation faite au Conseil Local de Développement de produire et présenter chaque année un rapport d'activités sur ses actions,
CONSIDERANT que le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par le Conseil Local de Développement, aussi bien dans les groupes de travail qu'à travers les réunions de l'assemblée plénière pour les saisines officielles des sujets portés par Thonon Agglomération au cours de l'année 2022.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activités 2022 du Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président




Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **26 JUIL. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **26 JUIL. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 12/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
143 route du Bois de l'Expérience
74890 Fessy sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
THONON-LES-BAINS : Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Emily GROUPI donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Serge BEL, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002301

COMPETENCE EAU POTABLE - Procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements de la commune d'Anthy-sur-Léman

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5-III, L.5211-17 et L.5211-18,

VU les trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3 à L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et notamment ses articles 64 et 66 attribuant notamment à titre obligatoire la compétence Eau aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020,

VU la délibération n° CC001075 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 autorisant le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune d'Anthy-sur-Léman pour l'exercice de la compétence transférée EAU,

VU le procès-verbal rectifié de mise à disposition de biens et d'équipements entre la commune d'Anthy-sur-Léman et la communauté d'agglomération Thonon Agglomération et l'état de l'actif annexé.

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.5211-5-III du code général des collectivités territoriales, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

CONSIDERANT que l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence »,

CONSIDERANT que le procès-verbal faisant référence à la délibération n°CC001075 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 est erroné et qu'il convient de le modifier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer un nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens par la commune d'Anthy-sur-Léman.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

26 JUL. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **26 JUL. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 12/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
143 route du Bois de l'Expérience
74890 Fessy sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
THONON-LES-BAINS : Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Emily GROUPI donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Serge BEL, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENES : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002302

COMPETENCE EAU POTABLE - Procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements de la commune du Lyaud

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5-III, L.5211-17 et L.5211-18,

VU les trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3 à L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et notamment ses articles 64 et 66 attribuant notamment à titre obligatoire la compétence Eau aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020,

VU la délibération n° CC001076 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 autorisant le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune de Le Lyaud pour l'exercice de la compétence transférée EAU,

VU le procès-verbal rectifié de mise à disposition de biens et d'équipements entre la commune de Le Lyaud et la communauté d'agglomération Thonon Agglomération et l'état de l'actif annexé.

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.5211-5-III du code général des collectivités territoriales, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

CONSIDERANT que l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence »,

CONSIDERANT que le procès-verbal faisant référence à la délibération n°CC001076 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 est erroné et qu'il convient de le modifier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer un nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens par la commune du Lyaud.

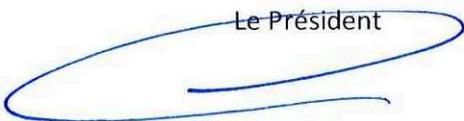
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



26 JUIL. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 JUIL. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 12/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
143 route du Bois de l'Expérience
74890 Fessy sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
THONON-LES-BAINS : Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Emily GROUPI donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Serge BEL, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENES : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002303

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER MODIFIE

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
VU la délibération n° CC002243 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2023 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier.

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en application du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024, l'adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) constitue une formalité préalable,
CONSIDERANT que la version du règlement budgétaire et financier adoptée en séance du 27 juin 2023 nécessitait un allègement et une adaptation aux procédures mises en place au sein de Thonon Agglomération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président expliquant les modifications apportées audit règlement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le présent règlement budgétaire et financier modifié tel qu'annexé,
AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several fluid, connected strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 26 JUIL. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 JUIL. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 12/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
143 route du Bois de l'Expérience
74890 Fessy sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
THONON-LES-BAINS : Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Emily GROUPI donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Serge BEL, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
CERVENS : M. Gil THOMAS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC002304

LEADER 2023-2027 - Désignation des membres de Thonon Agglomération au comité local et au comité de programmation

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° CC002069 du Conseil Communautaire du 31 janvier 2023 relative au SIAC – Candidature LEADER 2023-2027,
VU la délibération n° D16_DEC22- Dossier de candidature LEADER 2023 – 2027 du SIAC du 08 décembre 2022.

CONSIDERANT l'avis favorable reçu par le SIAC pour sa candidature dans le cadre de l'Appel à projet LEADER 2023-2027,
CONSIDERANT que la gouvernance est organisée autour de 2 instances : le Comité de programmation et le Comité local,
CONSIDERANT que chaque EPCI du GAL du Nord des Alpes dispose d'une voix délibérative dans le Comité local et dans le Comité de programmation,
CONSIDERANT le courrier du 21 juin 2023 du SIAC demandant la désignation d'un membre titulaire et un membre suppléant qui siègeront au comité local et au comité de programmation,
CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 4 juillet 2023.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE pour siéger au Comité de programmation et au Comité local :

- Monsieur François DEVILLE comme titulaire
- Monsieur Olivier JACQUIER comme suppléant

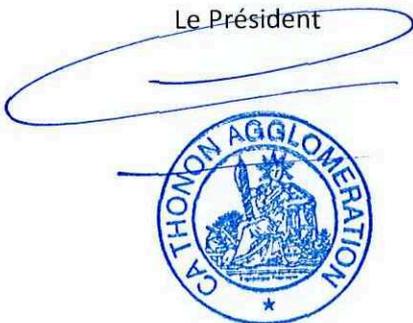
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several fluid, connected strokes.

26 JUIL. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 JUIL. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 12/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
143 route du Bois de l'Expérience
74890 Fessy sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
THONON-LES-BAINS : Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Emily GROPPi donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Serge BEL, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENES : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002305

PACTE AMENAGEMENT - InterSCOT

VU la présentation du pacte Aménagement du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF),
VU les discussions en Bureau Communautaire de Thonon agglomération du 25 avril 2023,
VU la délibération du Pole métropolitain du Genevois Français en date du 22 juin 2023

CONSIDERANT qu'au vu de l'existence d'un bassin de vie partagé, et des enjeux communs en termes d'aménagement du territoire et de transition écologique, il y a nécessité de coopérer inter EPCI autour de l'articulation des documents de planification,

CONSIDERANT la pertinence de créer un dialogue des SCOT rassemblant des SCOT de ce bassin de vie sur la base du volontariat,

M. le Président indique qu'à l'occasion de son Pacte aménagement, le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF), a souhaité initier une démarche d'InterSCOT afin de coordonner le travail et les actions de ses EPCI membres dans le but d'agir ensemble pour maîtriser l'avenir du territoire par une coopération renforcée aux échelles transfrontalières et régionales.

Cette ambition est d'autant plus légitime que les documents de planification vont connaître des évolutions majeures à la suite des loi ELAN (modernisation des SCOT, modification des contenus obligatoires), et Climat et Résilience (objectif « zéro artificialisation nette », extension du champ d'action des SCOT sur le domaine logistique, nouveaux délais de mise en compatibilité). Ces évolutions font émerger un besoin de coordination de l'aménagement des territoires à une plus vaste échelle, qui repose sur les enjeux partagés du territoire, tout en permettant à chacun de conserver ses spécificités territoriales et la maîtrise de l'aménagement de son espace.

Plusieurs rencontres et échanges politiques avec les territoires concernés, à savoir la Communauté de Communes du Pays Rochois et les syndicats de SCOT dont les périmètres intègrent des collectivités du Genevois français (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, SCOT Cœur du Faucigny), ont permis de fixer les orientations relatives à l'animation de cette démarche InterSCOT.

Démarche de coopération volontariste, l'InterSCOT vise à faire converger les politiques publiques des territoires et à les mettre en cohérence. Il donne du sens aux « grands territoires » sur la base d'enjeux partagés et s'adapte aux territoires dont les documents de planification et les temporalités peuvent être différents. L'InterSCOT est ainsi un espace de dialogue et de travail, politique et technique, partagé entre les territoires. La réussite de la démarche InterSCOT tient dans sa capacité à entretenir un travail collectif et collaboratif à l'échelle d'un bassin de vie. Aussi, il doit se doter d'un cadre de gouvernance souple et adapté au contexte local, fondé sur un principe d'écoute et de respect des compétences de chacun.

L'InterSCOT a comme objectifs principaux :

- D'être un espace de partage d'expérience et de connaissance mutuelle entre SCOT voisins,
- De zoomer sur les franges et les limites entre SCOT pour assurer la cohérence et l'harmonisation des politiques publiques d'aménagement (par exemple : continuité des zonages entre document de planification, localisation et impact des grands équipements et des infrastructures, sauvegarde des continuités écologiques),
- D'étudier et expérimenter des sujets spécifiques communs à notre espace (par exemple : les mobilités quotidiennes, l'aménagement en loi Montagne ou/et Littoral, etc.).

La gouvernance sera assurée par un Comité de pilotage qui donnera la vision stratégique de l'InterSCOT : objectifs, sujets prioritaires, actions à mener. Les structures porteuses de SCOT sont invitées à désigner au maximum six élus au sein de leurs instances de décision (Bureaux, Conseils syndicaux, etc.), avant l'été. En conséquence, il est proposé que le SIAC soit représenté par 6 membres. Compte tenu

THONON agglomération

de la clé de répartition usuellement utilisée, il est proposé que Thonon agglomération désigne 3 représentants sur les 6.

La présente délibération affirme et formalise ainsi pour Thonon Agglomération les engagements politiques adoptés par l'ensemble des membres de l'InterSCOT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- CONFIRME la volonté de Thonon Agglomération de participer à la création d'un InterSCOT, compte tenu de ses compétences « Aménagement de l'espace communautaire » (ARTICLE 4-1-2) et de son PLUI-HM en cours d'élaboration,
- VALIDE les grands objectifs de l'InterSCOT tels que décrits ci-dessus,
- PROPOSE au SIAC que la gouvernance soit composée de 6 représentants : 1 SIAC, 3 Thonon agglo, 1 CCPEVA et 1 CCHC,
- PROPOSE en conséquence au SIAC de désigner en tant que représentants à l'Interscot pour Thonon Agglomération Messieurs Christophe SONGEON, François DEVILLE et Claude MANILLIER,
- PROPOSE que Thonon Agglomération, au-delà de sa gouvernance politique, puisse avoir une représentation technique.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and some smaller characters.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 26 JUIL. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 JUIL. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 12/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
143 route du Bois de l'Expérience
74890 Fessy sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
THONON-LES-BAINS : Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Emily GROPPi donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Serge BEL, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002306

SRADDET - Avis de Thonon Agglomération sur la modification n°1

VU l'article L 4251-6 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération de la Région Auvergne Rhône Alpes en date du 29 juin 2022 lançant la modification n°1 du SRADDET,

VU l'ensemble du projet transmis par la Région Auvergne Rhône Alpes à Thonon Agglomération en date du 3 mai 2023 en tant que personnes publiques associées (PPA) et Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

CONSIDERANT la délibération n° CC000511 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 16 juillet 2019, concernant l'avis sur le SRADDET,

CONSIDERANT l'avis du Pôle métropolitain du genevois français dont Thonon Agglomération fait partie et avec lequel il est en accord,

CONSIDERANT l'avis du SIAC dont Thonon Agglomération fait partie et avec lequel il est en accord,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire élargi en date du 11 juillet 2023,

CONSIDERANT les remarques et réserves formulées dans l'analyse du dossier de modification N°1 du SRADDET annexées à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 46

CONTRE : -

ABSTENTION : 1 (Olivier BARRAS)

- EMET un avis réservé en ce que la modification uniformise les trajectoires de réduction entre tous les ScoT, ne prenant pas en compte les critères de différenciation proposés dans la contribution de la conférence des ScoT et ne tenant pas compte des territoires ayant élaboré des documents de planification récents et ambitieux, concernés par un développement démographique fort, et œuvrant à l'efficacité foncière,
- DEMANDE à la Région Auvergne – Rhône-Alpes d'intégrer les remarques de cet avis à son projet de modification n°1 du SRADDET,
- DEMANDE qu'à défaut d'avoir territorialisé l'objectif de division par deux de la consommation d'espace entre territoires de ScoT, les critères de différenciation proposés tels que la croissance démographique, l'efficacité foncière ou les efforts déjà consentis dans des documents de planification parfois très récents, soient pris en compte dans l'analyse de la compatibilité entre ces documents et le SRADDET modifié,
- REITERE la demande de prise en compte dans le SRADDET de la position transfrontalière du territoire Chablaisien et d'inscription du désenclavement du Chablais qui constitue un objectif prioritaire pour les élus et la population,
- DEMANDE que le projet de lycée de Douvaine soit bien comptabilisé comme un projet structurant d'échelle régionale, ainsi que d'inscrire le projet d'autoroute A412 entre Machilly et Thonon comme un projet d'envergure régionale,
- AUTORISE M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- PRECISE que cet avis sera transmis à M. le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes en tant qu'avis des personnes publiques associées et à Monsieur le préfet de la Haute-Savoie.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le secrétaire de séance'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **26 JUIL. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **26 JUIL. 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 12/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
143 route du Bois de l'Expérience
74890 Fessy sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
THONON-LES-BAINS : Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Emily GROUPI donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Serge BEL, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002307

APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2023-28(CEC) — FOURNITURE, INSTALLATION, MAINTENANCE ET TRAVAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS DE VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE THONON AGGLOMERATION - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU les dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du CCP relatifs à la constitution de groupements de commandes,

VU les dispositions des articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP relatifs à la procédure d'appel d'offres.

CONSIDERANT la volonté communautaire d'étendre et d'assurer la maintenance d'un système de vidéoprotection dans le cadre de sa politique de sécurité, de prévention de la délinquance et d'amélioration de la tranquillité publique,

CONSIDERANT l'opportunité de constituer un groupement de commandes, dans un intérêt financier et un intérêt opérationnel, pour la satisfaction des besoins communs à l'échelle de Thonon Agglomération,

CONSIDERANT la convention constitutive, entre les 19 collectivités engagées dans le développement de la vidéoprotection qui vient fixer les modalités de fonctionnement du groupement,

CONSIDERANT qu'un seul et même attributaire sera désigné pour l'ensemble du marché, compte tenu de la nature du marché et de la complexité à assurer la coordination avec l'ensemble des membres du groupement,

CONSIDERANT la durée du marché pour une période ferme de 4 ans,

CONSIDERANT la forme du marché selon l'accord-cadre à bons de commande.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes, annexé à la présente,

AUTORISE M. le Président à signer et à exécuter ladite convention, selon ses termes.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several fluid, overlapping strokes.

26 JUIL. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 JUIL. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 12/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
143 route du Bois de l'Expérience
74890 Fessy sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
THONON-LES-BAINS : Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Emily GROUPI donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Serge BEL, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC002308

COMMANDE PUBLIQUE / SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT - APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2023-01(NEG) — TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES DE THONON AGGLOMERATION -
Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP) et notamment les dispositions de l'article R.2124-3.6°.

CONSIDERANT l'obligation de procéder à des travaux de renouvellement et d'extensions sur les réseaux humides,

CONSIDERANT qu'il s'agit des lots 2 et 3 concernant les travaux sur des opérations de moindre ampleur sur les secteurs EST et OUEST, selon montant maximum fixé à 3 Millions € HT/an sur chacun des 2 lots, CONSIDERANT le recours à la procédure avec négociation à l'issue d'une première procédure lancée en appel d'offres ouvert à laquelle seules des offres inacceptables au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 du CCP ont été réceptionnées,

CONSIDERANT que les conditions initiales du marché n'ont pas été substantiellement modifiées,

CONSIDERANT la seule participation des soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes aux exigences relatives aux délais et modalités formelles de l'appel d'offres,

CONSIDERANT que les dits-soumissionnaires ont justifié au préalable ne pas être dans un cas d'exclusion et satisfont aux conditions de participation fixées par l'agglomération,

CONSIDERANT la durée maximale du marché de 4 ans,

CONSIDERANT la négociation menée en 2 phases,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte,

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 18 juillet 2023, valant avis favorable d'attribution.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le lot 2 du marché AOO-2023-01(NEG) et tous les documents afférents dans le cadre de son exécution, attribué aux 2 groupements d'entreprises BEL&MORAND/EMC/COLAS et SOCCO/MCM/DAZZA, pour un montant minimum et maximum, présenté dans le tableau ci-dessous,

AUTORISE M. le Président à signer le lot 3 du marché AOO-2023-01(NEG) et tous les documents afférents dans le cadre de son exécution, attribué aux 2 groupements d'entreprises SOCCO/MCM/DAZZA et BEL&MORAND/EMC/COLAS, pour un montant minimum et maximum, présenté dans le tableau ci-dessous,

PRECISE que les prestations seront rémunérées par application des prix des bordereaux des prix unitaires fixés par les titulaires dans leur offre, après négociation, aux quantités réellement exécutées.

Lot(s)	Désignation	Montant minimum/an (en €HT)	Montant maximum/ an (en €HT)	Décision CAO 1 du 25.04.23 Décision CAO 2 du 18.07.23
01	Travaux neufs programmables	sans	12 000 000	CAO 1 / Declaration sans suite
02	Travaux courants secteur EST	sans	3 000 000	CAO 2 Gpt 1: BEL&MORAND/EMC/COLAS Gpt 2: SOCCO/MCM/DAZZA
03	Travaux courants secteur OUEST	sans	3 000 000	CAO 2 Gpt 1: SOCCO/MCM/DAZZA

THONON agglomération

				Gpt 2: BEL&MORAND/EMC/COLAS
04	Travaux imprévus à caractère d'urgence	50 000	800 000	CAO 1/ Entreprise Bel&Morand

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

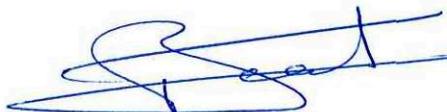
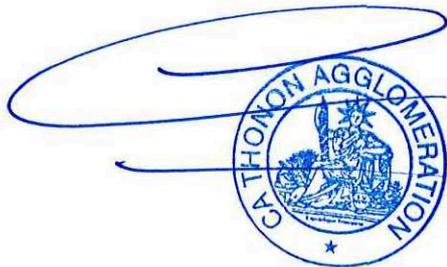
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **26 JUIL. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **26 JUIL. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 12/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
143 route du Bois de l'Expérience
74890 Fessy sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
THONON-LES-BAINS : Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Emily GROPPI donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Serge BEL, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002309

**COMMANDE PUBLIQUE / GROUPEMENT DE COMMANDE — « AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE
DU CENTRE BOURG » COMMUNE DE CHENS-SUR-LEMAN - Autorisation de signature des marchés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP) et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 relatifs à la constitution d'un groupement de commandes,
VU le CCP, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée,
Vu la délibération n° CC001904 du 19 juillet 2022 autorisant le projet de convention constitutive du groupement de commandes,
CONSIDERANT le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue du Léman à Chens-sur-Léman,
CONSIDERANT la nécessité de renouveler le réseau d'eau potable et de réaliser des travaux sur le réseau d'eaux pluviales situés dans l'emprise du projet,
CONSIDERANT que la commune de Chens-sur-Léman est désignée coordonnateur du groupement,
CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions du CCP,
CONSIDERANT l'allotissement de la consultation,
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,
CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du groupement du 3 juillet 2023.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Président à signer le lot 1 – B (réseaux humides) du marché dont Thonon Agglomération est le maître d'ouvrage et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, attribué au groupement EUROVIA ALPES (mandataire)/BEL ET MORAND TP pour un montant total de 987 284.21 € HT (tranche ferme et tranches optionnelles).
- AUTORISE M. le Président à signer le lot 2 – B (bordures enrobés) du marché dont Thonon Agglomération est le maître d'ouvrage et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, attribué à l'entreprise EUROVIA ALPES, pour un montant total de 41 425 € HT (tranche ferme et tranches optionnelles).

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several overlapping loops and lines.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 26 JUIL. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 JUIL. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 12/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

143 route du Bois de l'Expérience

74890 Fessy sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Claude TERRIER

donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Emily GROPPI donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN

donne pouvoir à M. Serge BEL, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne

pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis

ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002310

LANCEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

VU les orientations du SDAGE et les préconisations du programme de mesures 2022-2027 sur le bassin Rhône Méditerranée,

VU les études existantes du territoire : Schéma directeur AEP – ARTELIA de 2023, étude quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant du sud-ouest lémanique et du bassin versant du Pamphiot – HYDRETUDES/CPGF Horizons de 2015,

VU le contexte actuel du territoire de Thonon Agglomération avec le besoin de concilier les usages et la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques,

VU l'existence de l'outil opérationnel du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE),

VU l'article L.2224-7-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau et son additif du 17 janvier 2023.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération dispose des compétences nécessaires dans ses statuts pour l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE),

CONSIDERANT que l'animation de cette démarche peut être réalisée en interne à Thonon Agglomération par les services « Eau » et « Protection et gestion des milieux naturels »,

CONSIDERANT les aides financières possibles de l'Agence de l'Eau pour l'élaboration et les futures actions concrètes du PTGE,

CONSIDERANT l'intérêt d'anticiper une action du futur PTGE de Thonon Agglomération à savoir une étude de définition des ressources stratégiques du territoire et des zones de sauvegarde dès 2024.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de contribuer à la gestion et la préservation de la ressource en eau au sens de l'article R.2224-5-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) par Thonon Agglomération et l'anticipation de l'une de ses actions avec l'étude des ressources stratégiques sur le début 2024,

APPROUVE la constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration du PTGE de Thonon Agglomération qui se compose de de : l'ARS74, Département de Haute-Savoie, Agence de l'Eau, Fédération de pêche 74, DDT 74, Chambre d'agriculture et associations,

AUTORISE M. le Président de solliciter l'aide financière à l'Agence de l'Eau pour l'élaboration du PTGE et autres actions s'y rapportant,

AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

26 JUIL. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 JUIL. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 12/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes
143 route du Bois de l'Expérience
74890 Fessy sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
THONON-LES-BAINS : Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Emily GROPPi donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Serge BEL, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002311

BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT – Remise gracieuse sur reliquat de factures inférieurs à 15 euros

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
VU le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales.

CONSIDERANT qu'il convient d'accorder une remise gracieuse au débiteur pour les reliquats de factures inférieurs à 15€.

Sur demande du Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains, le reliquat de factures, dont le montant est inférieur à 15€, ne fait pas l'objet d'une prise en charge comptable. De ce fait, il convient d'accorder une remise gracieuse au débiteur et de réaliser un mandat au compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion » pour le montant correspondant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la remise gracieuse de ces créances inférieures à 15€,
AUTORISE M. le Président à réaliser les écritures correspondantes comme indiqué précédemment, pour la somme de 223,35€ pour le budget Eau potable et pour la somme de 54,93€ pour le budget Assainissement.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a series of connected, somewhat abstract strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

26 JUIL. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 JUIL. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 12/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes

143 route du Bois de l'Expérience

74890 Fessy sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Emily GROUPI donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Serge BEL, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

CERVENES : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002312

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois et des effectifs de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la modification de l'intitulé de plusieurs postes, n'entraînant aucun changement dans les missions, afin de faciliter le recrutement et permettre le bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir le poste n°DSTEA04 à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques afin de permettre un recrutement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE les intitulés de postes suivants à compter du 1^{er} août 2023 :

- Direction des Ressources Internes et de la Solidarité, service « Commande publique » : modifier l'intitulé des postes n°DRCP03 et n°DRCP07 de « Gestionnaire administratif(ve) et budgétaire » à « Gestionnaire financier des marchés publics »
- Direction des Ressources Internes et de la Solidarité, service « Finances » : modifier l'intitulé des postes n°DRFIN02, n°DRFIN03, n°DRFIN04, n°DRFIN05, n°DRFIN06, n°DRFIN07 de « Chargé(e) d'exécution budgétaire » à « Gestionnaire budgétaire »
- Direction Développement Territorial, service « Cohésion des Territoires et Citoyenneté », sous-service « Antenne de Justice » : modifier l'intitulé du poste n°DTCADJ03 de « Assistant(e) administrative & juridique » à « Agent(e) d'accueil juridique ».
- Direction des Services Techniques, service « Prévention et gestion des déchets », sous-service « Prévention et stratégie » : modifier l'intitulé du poste n°DSTDPAV02 de « Agent en charge de la prévention » à « Chargé(e) de prévention des déchets »

OUVRE le poste n°DSTEA04 de « technicien(ne) raccordement » aux grades suivants à compter du 1^{er} août 2023 :

- adjoint technique
- adjoint technique principal 2ème classe
- adjoint technique principal 1ère classe.

DECIDE la modification du tableau des emplois et des effectifs tel que joint en annexe en conséquence de ce qui précède,

CHARGE M. le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

26 JUIL. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 JUIL. 2023